

**Objet : Soutien financier à une opération pilote d'aménagement d'une aire de décollage de parapente sur la commune de Beauvoisin**

Le Président expose que le club associatif de parapente « *Les Ailes des Baronnies* » gère quatre sites de pratique situés sur les communes de Nyons, Sainte-Jalle, Buis-les-Baronnies et Beauvoisin. Par délégation de la Fédération Nationale de Vol Libre, il a la responsabilité de l'entretien et du développement des sites de parapente dans le respect des propriétés, de la sécurité et de l'environnement.

Les objectifs du club « *Les Ailes des Baronnies* » sont de développer un lieu de pratique du vol libre de qualité et intégré à l'environnement ainsi que de consolider la cohésion entre les différents acteurs et usagers du site.

A ce titre, il a souhaité dans une première phase (2011) végétaliser l'aire de décollage initialement en bâche plastique, située au col de Milmandre sur la commune de Beauvoisin afin d'intégrer cet espace de pratique à son cadre naturel. Dans une deuxième phase (2012), il est envisagé l'aménagement d'un panneau d'information sur le site de décollage explicitant les caractéristiques du site et modalités d'atterrissage. En accord avec la commune, une convention de partenariat associant les différents acteurs et le SMBP formalisera l'aménagement de l'aire de décollage et définira les modalités d'atterrissage des parapentistes sur les sites en lien avec les propriétaires privés concernés.

Le SMBP souhaite, au travers de son projet de Charte, notamment soutenir les initiatives visant à aménager les aires de décollage et d'atterrissage de qualité dans le respect des milieux naturels et apporter un accompagnement en ingénierie technique aux porteurs de projets liés à la filière vol libre initiant des démarches de gestion exemplaires et durables.

A ce titre, cette opération pilote d'aménagement d'une aire de décollage de parapente sur la commune de Beauvoisin initiée par l'association « *Les Ailes des Baronnies* », participe pleinement au positionnement du futur Parc naturel régional c'est pourquoi le SMBP a retenu, dans le cadre du budget primitif, cette opération au titre de ses actions démonstratives pour l'année 2011.

Le Président propose de participer financièrement à la réalisation de cette opération pilote initiée par l'association « *Les Ailes des Baronnies* ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « *Les Ailes des Baronnies* » :

Montant	Destinataire	Affectation comptable
1 000 €	Les Ailes des Baronnies	6574

- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits  
Le Président,  
Hervé RASCLARD